

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 ATTESTATION MENSUELLE DE PRÉSENCE

Obligatoire pour le versement de l'indemnité du congé de formation

Nom d'usage :	Prénom :
Grade :	Discipline :
Etablissement d'affectation :	
Formation suivie :	
A été présent(e) aux cours pendant le m	nois de :
Fait à	lele
Signature de l'enseignant	
Cachet et identification de L'organisme de formation (Obligatoire)	Signature du responsable de formation

A retourner impérativement chaque mois au Rectorat de Versailles à son service gestionnaire :

DPE 2 : Contractuels toutes disciplines : ce.dpe2@ac-versailles.fr

DPE 4 : Professeurs d'EPS : ce.dpe4@ac-versailles.fr

DPE 5: PLP toutes disciplines : ce.dpe5@ac-versailles.fr

DPE 6 : Agrégés et certifiés de lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie : **ce.dpe6@ac-versailles.fr**

DPE 7 : Agrégés et certifiés de mathématiques, physique/chimie, SVT, biochimie, informatique/NSI : ce.dpe7@ac-versailles.fr

DPE 8 : Agrégés et certifiés de langues vivantes : ce.dpe8@ac-versailles.fr

DPE 9: CPE, PsyEN, professeurs agrégés et certifiés de philosophie, SES, documentation, éducation musicale, arts plastiques, sciences industrielles de l'ingénieur, économie gestion, STMS, technologie, arts appliqués, ingénierie de formation, biotechnologie santé environnement : **ce.dpe9@ac-versailles.fr**